
21 décembre 2017

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Compte rendu succinct de la 1031ème réunion du CAD

qui a eu lieu le 10 juillet 2017 au Centre de conférences de l'OCDE, à Paris

Le projet de compte rendu succinct DCD/DAC/M(2017)6 (en anglais uniquement) a été approuvé sans modification au point 2 du projet d'ordre du jour annoté [DCD/DAC/A(2017)11] de la réunion du CAD du 29 septembre 2017, et il est maintenant diffusé en tant que document FINAL.

Personne à contacter: Eric Bensel - Tél: +33 (0)1 45 24 76 52 - Courriel: eric.bensel@oecd.org

JT03425012

*Compte rendu succinct de la 1031^{ème} réunion du CAD,
qui a eu lieu le 10 juillet 2017
au Centre de conférences de l'OCDE, à Paris*

Point 1. Allocution de bienvenue de la Présidente du CAD et adoption de l'ordre du jour

1. La Présidente du CAD ouvre la réunion en signalant que l'ordre du jour comporte une erreur typographique : la réunion de ce jour est la 1031^{ème} réunion du CAD et non la 1030^{ème}. Le Directeur de la Direction de la coopération pour le développement propose ensuite de placer le point 7 sur le coût des réfugiés dans les pays donateurs immédiatement après le point 3, afin de laisser aux membres davantage de temps pour consulter les capitales et parvenir à un consensus. La Présidente et le Comité approuvent cette proposition.
2. Le délégué de la Suisse demande à intervenir au titre du point 11 (« Autres questions »), afin d'informer le Comité au sujet du Dialogue Arabe-CAD. Le Comité accepte cette adjonction et approuve l'ordre du jour sans autre modification.

Point 2. Approbation du projet de compte rendu succinct

3. La Présidente invite le Comité à approuver le compte rendu succinct de la 1027^{ème} réunion du CAD, qui s'est tenue le 22 mai 2017. L'Australie demande que le cinquième alinéa du paragraphe 11 (« Revoir la structure et le champ d'activité des organes subsidiaires et réseaux du CAD, et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires pour pouvoir assurer l'exécution de la mission et des priorités fondamentales du Comité ») soit déplacé pour être inséré parmi les alinéas du paragraphe 13. Cet alinéa présente un point sur lequel l'Australie a demandé davantage de précisions et qu'il y a lieu par conséquent de faire figurer dans la liste des points énoncés au paragraphe 13. Les États-Unis pensent que les paragraphes 25 à 27 présentent le débat sur le financement de la transition sous un angle plus optimiste qu'il ne l'a été en réalité. Ils proposent que la dernière phrase du paragraphe 27 soit modifiée de façon à mettre l'accent sur le soutien en faveur d'une conservation des critères actuels de radiation de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD, et que l'examen de la Liste soit délégué au GT-STAT avant qu'une recommandation soit adressée au CAD. Le Comité accepte ces changements, approuve le compte rendu succinct sans autre modification et convient de déclassifier le compte rendu final.

Point 3. Exposé général du Directeur de la DCD et de la Présidente du CAD

4. Le Directeur de la DCD rend compte des faits les plus récents intéressant le Secrétariat. Étant donné que le Comité n'a pas eu le temps, lors de la réunion de mai, d'examiner les réalisations liées au Programme de travail et Budget (PTB) 2015-16, il présente les principaux éléments exposés dans le document DCD/DAC(2017)12. Le Secrétariat a traité les neuf priorités énoncées dans le PTB. Le taux final d'exécution du budget est de 96 % du coût estimatif total. Les dépenses ont été financées à 30 % sur le budget de Partie I et à 70 % au moyen de contributions volontaires (CV). Un financement a été assuré par 38 bailleurs de fonds, les plus importants ayant été le Royaume-Uni, la

Suède et l'Irlande. Le Directeur rappelle aux délégués qu'il est difficile de mobiliser la totalité des CV prévues, surtout pour les activités non essentielles. Cependant, le concours actif que les membres ont constamment apporté, en prenant cette démarche très à cœur, a finalement aidé à mobiliser un volume important de ressources financières sous forme de CV. Le Directeur fait observer que les contributions volontaires arrivent à un moment assez tardif du biennium. Ainsi, alors qu'en 2009, 70 % des CV avaient été reçues au T2 de la première année du biennium, ce pourcentage n'a cessé de diminuer au fil des ans pour atteindre 35 % seulement en 2015. Cette situation a rendu la mise en œuvre du PTB approuvé assez problématique. Le biennium a aussi été marqué par une forte augmentation du niveau des CV préaffectées qui ont été reçues (58 %) par comparaison avec les CV non préaffectées (42 %). Si le volume des CV non préaffectées destinées au PTB est demeuré important, l'insuffisance des ressources disponibles pour les priorités non essentielles du PTB a suscité chez les membres une tendance croissante à offrir des CV de faible montant au titre de projets précis. D'où une augmentation des coûts de transaction et une gestion plus complexe des fonds consacrés au PTB.

5. Le Directeur fait aussi le point sur la situation financière concernant le PTB 2017-18 [DCD/DAC/RD(2017)9/RD2]. Il rappelle aux délégués que des états financiers sont régulièrement présentés sur la plateforme commune du CAD sur le PTB. Le prochain état financier sera diffusé après la pause de l'été (très probablement vers la mi-septembre). Le montant des CV reçues à ce jour atteint près de 10 MEUR, le montant visé pour les CV étant de 26 MEUR. Le déficit de financement global actuel est donc de 16 MEUR (soit un déficit de 42 %). Lorsque l'on ventile le déficit selon les trois parties du PTB (résultats fondamentaux, résultats optionnels et partenariats hébergés), on obtient le tableau suivant : les résultats fondamentaux sont financés à 72 %, les résultats optionnels à 23 % et les partenariats hébergés à 2 %.

6. Il y a lieu d'espérer que le déficit de financement relatif aux résultats fondamentaux sera compensé. Mais on ne sait pas encore au juste à quel moment il le sera. Par conséquent, les membres sont tous encouragés à prendre des dispositions pour combler le déficit de financement. Ceux qui ont fait part de leur intention d'apporter des fonds en 2017-18 sont invités à concrétiser ce projet par des versements effectifs aussitôt que leur propre procédure d'approbation interne sera arrivée à son terme. Le Secrétariat collaborera étroitement avec les membres du CAD, afin d'intensifier les efforts de collecte de fonds pour les résultats optionnels et les partenariats hébergés, pour lesquels le niveau du financement reçu à ce jour demeure faible. Il tient à appeler de nouveau les membres à concentrer leurs CV autant que faire se peut en début de biennium et à apporter dans toute la mesure du possible des CV non préaffectées conformément aux bonnes pratiques suivies par le CAD.

7. Le Directeur se dit ensuite préoccupé par le soutien financier insuffisant dont fait l'objet le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État à un moment où les États fragiles touchés par un conflit en ont manifestement tant besoin. Il souligne que le CAD n'a pas le temps d'attendre que le Dialogue international se mette à assumer son rôle optimal et légitime. Comme la situation budgétaire de celui-ci est profondément préoccupante, il invite à lui apporter un appui immédiat, un financement étant requis de la part de plusieurs donateurs. Le représentant de la Suède fait observer que son pays préside et soutient le Dialogue international, et il demande des informations supplémentaires pour le Comité sur sa situation en matière de financement. Le Dialogue international reçoit aussi actuellement des concours de l'UE.

8. Le Directeur rend compte ensuite des conclusions de la réunion du Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) qui s'est tenue à la fin du mois de juin. Cette réunion a principalement abouti aux résultats suivants :

- Les membres ont approuvé l'inscription de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures sur la Liste des organisations internationales qui reçoivent des contributions comptabilisables dans l'APD, avec un coefficient d'APD de 85 %.
- Le GT-STAT a eu un premier échange de vues sur une proposition visant à la révision des règles relatives à la notification des opérations d'allègement de la dette. Le point de départ de ces travaux est la décision prise en 2014 de comptabiliser les prêts concessionnels dans l'APD sur la base de l'équivalent-don ajusté en fonction du risque, ainsi que de répondre à la nécessité de prévenir le risque de double comptage lors de la notification ultérieure des opérations d'allègement de la dette. Le Secrétariat a ensuite rencontré le Secrétariat du Club de Paris, afin de recueillir ses observations au sujet de cette proposition. Il est prévu d'affiner encore celle-ci au cours des prochains mois et de la présenter à une réunion du Club de Paris qui se tiendra en septembre ou en octobre. Une décision est requise de la part du CAD d'ici à la fin de l'année.
- Les membres ont approuvé la proposition de la Nouvelle-Zélande de reporter la décision relative aux Îles Cook de 18 mois, jusqu'à ce que des données fiables sur leur RNB soient disponibles ; le Secrétariat adressera au CAD une recommandation à cet effet.
- Les membres étaient dans l'ensemble favorables à une modification de la date d'entrée en vigueur des décisions concernant la Liste du CAD. Le Secrétariat examinera les effets négatifs possibles de ce changement de date, puis adressera au CAD une recommandation sur cette modification (dans le courant de cette année).
- Antigua-et-Barbuda, qu'il était prévu de retirer de la Liste sur la base des données du RNB par habitant de la Banque mondiale disponibles avant le 30 juin, demeurera sur la Liste en raison des derniers chiffres qui ont été publiés. Celui de 2014 a été révisé à la baisse et est ainsi passé au-dessous du seuil de haut revenu.
- La Guinée équatoriale a été retirée de la Liste des PMA établie par les Nations Unies le 4 juin 2017 et, conformément aux derniers chiffres du RNB par habitant publiés par la Banque mondiale en juillet, elle sera inscrite dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à compter du 1er janvier 2018.
- Le Secrétariat consultera les principaux donneurs qui interviennent dans les pays sur le revenu desquels il n'y a pas de données de la Banque mondiale ou des Nations Unies disponibles, afin de déterminer les sources de données qu'ils utilisent.
- En ce qui concerne les futurs exercices de réexamen de la Liste, afin d'informer les pays concernés de leur possible retrait de la Liste un an à l'avance, le Secrétariat consultera les principaux donneurs intervenant dans ces pays, afin d'obtenir des contacts.
- Le projet de nouvelle Liste sera actualisé après la publication des chiffres du RNB par habitant pour 2016, et soumis au CAD pour décision au cours du dernier trimestre de 2017.

9. Le Groupe de travail international sur le SPTDD a tenu sa première réunion le jeudi de la semaine dernière. Les travaux de cette réunion ont eu un contenu concret et ont été marqués par une dynamique de groupe très positive, ce qui représente pour le Groupe de travail un début particulièrement prometteur. Trois séances ont été consacrées à l'examen et à la clarification de certaines questions de fond : i) des éléments essentiels de la définition du SPTDD, notamment le sens que recouvrent les notions de « développement durable », d'« apports de ressources faisant l'objet d'un soutien public » et de « pays en développement » ; ii) des problèmes de mesure majeurs, à savoir la mesure des apports sur une base brute ou sur une base nette et la valorisation de la coopération technique ; et iii) les instruments financiers éligibles au SPTDD et le traitement des montants mobilisés et des crédits à l'exportation. La deuxième réunion du Groupe de travail se tiendra les 2 et 3 novembre 2017, probablement dans un autre lieu que Paris.

10. Le Directeur termine son intervention en invitant le CAD à approuver la recommandation du GT-STAT de reporter la décision de retirer les Îles Cook de la Liste des bénéficiaires de l'APD jusqu'à ce que des données fiables sur leur RNB soient disponibles.

11. La Présidente du CAD prend ensuite la parole pour présenter les faits nouveaux intéressant sa fonction. Elle remercie le Portugal pour l'excellente organisation de la réunion de Tidewater, qui a eu lieu du 2 au 4 juillet à Lisbonne. Elle fait observer que cette 49^{ème} rencontre annuelle de Tidewater a permis pour la première fois d'ouvrir les débats à tous les membres du CAD. Quatre grands thèmes ont été traités : l'architecture mondiale du développement, l'articulation entre action humanitaire et développement, la transition au cours du processus de développement et le financement du développement. La Présidente fait état de la nécessité pour le CAD de travailler sur le discours relatif au développement. Le Comité doit être plus visible dans la coordination des efforts d'élaboration de ce discours.

12. La Présidente fait aussi savoir qu'elle a assisté à la réunion du Comité d'évaluation de l'OCDE du 7 juillet, afin d'y présenter le plan d'action du CAD pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation en profondeur. Le Comité d'évaluation a fait observer que ce plan d'action semblait moins dense que ceux qu'il avait déjà vus. La Présidente a répondu que les propositions seraient encore étoffées à mesure que la réforme du CAD se déploierait. Les changements ainsi effectués ne consisteront pas à modifier le contenu des propositions, mais plutôt à décrire les activités de façon plus détaillée. Le Comité d'évaluation a demandé des précisions supplémentaires sur le calendrier de la réforme du CAD, point également soulevé lors de la réunion de Tidewater.

13. La Présidente informe ensuite le CAD qu'elle assistera à la réunion du Forum politique de haut niveau (FPHN) à New York au milieu du mois. Sa présence à cette manifestation l'amènera à prendre part à des événements parallèles organisés par l'OCDE sur l'égalité femmes-hommes et la cohérence des politiques au service du développement durable. Elle aura en outre des rencontres bilatérales en vue de débattre du discours explicatif concernant le développement et les ODD.

14. Les 19 et 20 juin 2017 s'est tenue, à Paris, une réunion qui a rassemblé les Présidents et Coprésidents des Réseaux du CAD et des Partenariats hébergés par l'OCDE avec le Bureau et les membres du CAD, ainsi que la DCD. Cette réunion a été une excellente occasion d'avoir des échanges de vues sur les progrès et la voie à suivre en ce qui concerne les Réseaux et les Partenariats, de débattre du processus de réforme du CAD

et de réfléchir aux moyens d'instaurer une collaboration plus étroite entre le Comité et les Réseaux et Partenariats. La Présidente recommande que cet événement ait lieu au moins une fois par an.

15. Au cours des échanges de vues, plusieurs membres déclarent approuver la proposition de reporter la décision de retirer les Îles Cook de la Liste des bénéficiaires de l'APD jusqu'à ce que des données plus fiables sur leur RNB soient disponibles. Aucun délégué ne formule d'objection au sujet de cette proposition. Les membres font des observations au sujet de la situation financière du PTB en cours. Plusieurs d'entre eux déplorent le manque de ressources financières pour le Dialogue international et les axes de travail relatifs à l'aide pour le commerce. Ils demandent une réduction des travaux dans les domaines optionnels pour lesquels le financement est insuffisant, et souhaitent savoir quels donateurs apportent des contributions à tel ou tel domaine. Le représentant de la Suisse, qui copréside du Groupe de facilitation du CAD chargé du PTB, promet d'organiser une réunion informelle sur le PTB dans les mois à venir. Des membres s'interrogent sur la transparence des décisions concernant les ressources humaines et les dotations relatives au PTB, en particulier s'agissant de la contribution de la DCD au bureau de l'OCDE qu'il est proposé de mettre en place à New York. Certains membres demandent à avoir davantage d'informations sur ce sujet, notamment sur la façon dont ce bureau communiquera avec le CAD et dont il lui fera rapport, et sur ce qu'il conviendrait d'inscrire dans son mandat. Quelques membres formulent aussi des commentaires à propos des réunions auxquelles ils sont invités à assister et qui ont lieu au même moment, ce qui, selon la Présidente, tient peut-être au fait que le Comité cherche à en faire trop. Deux ou trois membres recommandent que, lors de la réunion du CAD de septembre, un échange de vues soit consacré à l'impact du retrait d'un pays de la Liste des bénéficiaires de l'APD, préalablement à la décision qui doit être prise en novembre au sujet de cette dernière. Le représentant du Royaume-Uni soulève la question de la date d'effet des décisions de radiation, en faisant observer que le CAD devrait éviter les délais inutiles.

16. Répondant aux interventions des membres, le Directeur promet d'apporter des précisions sur les événements qui doivent être organisés en marge de la réunion du Forum politique de haut niveau. Il informe les délégués que M. Frantz, Secrétaire général adjoint de l'OCDE, assistera à ces réunions. À propos de la date d'effet des décisions de retrait de pays de la Liste des bénéficiaires de l'APD, il indique que le Secrétariat examinera les conséquences négatives possibles de ces décisions. Les travaux sur ce sujet n'ayant pas encore commencé, le Secrétariat n'est pas pour le moment en mesure de recommander une décision précise. Il se penchera sur la question au cours de l'été, afin qu'elle puisse être examinée en septembre. S'agissant du bureau de New York, le Directeur rappelle aux délégués que cette proposition - sur laquelle il n'y a pas encore de décision définitive - a été débattue au Comité du budget, auquel un mandat a déjà été présenté. Il assure au Comité que la contribution d'un faible montant (60 KEUR) qu'apportera la DCD n'exigera pas de modification du PTB du CAD et qu'elle permettra en fait de réaliser des économies sur les voyages et l'organisation des réunions. C'est le bureau qui contribuera aux travaux du CAD et non l'inverse. Il ajoute que l'Organisation trouvera un moyen de garantir que le Bureau sera comptable devant le CAD.

Point 4. Réforme du CAD

17. La Présidente du Comité ouvre le débat sur la réforme du CAD en rappelant l'objectif de la séance : convenir de continuer d'affiner la vision et les priorités stratégiques proposées dans le document intitulé « Proposition de la Présidente concernant la vision et les priorités stratégiques du Comité d'aide au développement » [DAC/CHAIR(2017)1/REV2], afin de les soumettre à la Réunion à haut niveau du CAD d'octobre 2017 en recommandant qu'elles soient approuvées de façon formelle. Préalablement à la Réunion à haut niveau auront lieu une réunion informelle et une réunion formelle du CAD qui permettront à celui-ci de continuer à affiner sa vision et d'examiner un projet de mandat, ainsi qu'un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de sa réforme. La Présidente du CAD précise aussi que le plan d'action qui doit être élaboré sera accompagné d'estimations sur les coûts. Ces dernières serviront à « signaler » les domaines au profit desquels il pourrait être nécessaire de procéder à la réaffectation de ressources ; toutefois, le processus de réforme du CAD ne saurait laisser préjuger d'aucune décision concernant le Programme de travail et Budget.

18. Les membres approuvent la vision et les priorités stratégiques proposées, étant entendu qu'elles seront encore affinées dans la perspective de la Réunion à haut niveau. Les membres formulent les propositions suivantes pour les futures versions du document actuel :

- En ce qui concerne la vision du CAD, évoquer aussi la nécessité de répondre aux nouveaux défis que pose le développement et faire état de façon plus appuyée des trois dimensions de la durabilité.
- S'agissant de la priorité stratégique 1, mettre en premier « renforcement de l'impact produit sur le développement », préciser que « mobilisation de ressources » sous-entend utiliser l'APD comme un catalyseur et qu'il n'y a pas lieu de préjuger des décisions concernant le nouveau mandat du CAD.
- Quant à la priorité stratégique 4, faire mention de la collaboration avec les banques multilatérales de développement et l'UE.
- Privilégier le renforcement des travaux en cours plutôt que la mise en place de nouveaux axes de travail.
- Parler davantage du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

19. À propos du nouveau mandat du CAD, deux membres demandent que le Comité tout entier soit associé à son élaboration.

Point 5. Instruments du secteur privé (ISP)

20. Le Secrétariat (M. Haje Schütte) décrit brièvement le processus suivi pour les travaux relatifs aux ISP depuis la dernière réunion du CAD, qui a eu lieu le 22 mai. Le 8 juin dernier s'est tenue, avec dix membres, une réunion de négociation au cours de laquelle les sept questions suivantes ont été examinées : les paramètres à prendre en compte pour le calcul de l'effort d'APD à créditer (prêts relevant des ISP) ; le traitement, au titre des ISP, des garanties et des prises de participation destinées à promouvoir le développement ; les mécanismes de sauvegarde relatifs à la concurrence ; la Phase 2 ; l'examen du système ; le traitement des sommes reversées par les IFD au secteur public ; les conséquences possibles du point de vue de la décision de la Réunion à haut niveau de

2014. Partant des résultats de cette réunion, le Secrétariat a légèrement modifié la proposition la plus récente et en a communiqué la version révisée aux membres à l'avance, le 28 juin. Trois membres ont formulé des objections au sujet des taux d'actualisation proposés pour les prêts, et un de ces membres s'est aussi élevé contre le traitement proposé pour les retours de capitaux. Trois autres membres ont exprimé leur désaccord à propos des changements relatifs au traitement des retours de capitaux. Par conséquent, la formulation initiale concernant ces derniers a été réintroduite dans la proposition diffusée pour approbation à la présente réunion sous la cote DCD/DAC(2017)18/REV1.

21. Le Directeur de la DCD (M. Jorge Moreira da Silva), quoique toujours convaincu qu'un accord pourra être trouvé dans les semaines à venir, souligne aussi la nécessité de définir clairement les règles qui seront applicables pour la communication des données de 2018. Par conséquent, par souci de clarté, le Secrétariat élaborera, pour examen à la réunion du CAD de septembre, un document décrivant en détail les options disponibles si aucun accord ne peut se faire sur les ISP. Ce document traitera de questions telles que la nature des statistiques à publier concernant les données de 2018 (système hybride alliant équivalent-don et apports ?), le traitement des données sur les ISP pour ces dernières années (en particulier pour les membres qui ont déjà notifié selon l'approche institutionnelle), l'examen des questions relevant de la Phase 2, etc. La Présidente du CAD complète cette intervention en soulignant que la grande majorité des membres (27) est maintenant favorable à la proposition.

22. Trois membres (Allemagne, France et Japon) déclarent qu'ils ne peuvent toujours pas approuver la proposition. Leurs arguments sont notamment les suivants : la nécessité d'assurer la cohérence avec les paramètres précédemment convenus (les taux d'actualisation définis pour le secteur privé ne peuvent être inférieurs à ceux qui sont applicables au secteur public, le taux de base doit être conforme aux décisions de la Réunion à haut niveau de 2014, quelle que soit l'échéance) ; s'agissant des retours de capitaux, la proposition ne doit pas viser à interpréter la décision de la Réunion à haut niveau de 2016 mais simplement à la reproduire. L'Allemagne et la France suggèrent d'examiner une autre formule possible de mesure de l'APD et préconisent la fixation d'un délai plus réaliste pour l'adoption d'une décision. Le Japon craint que le CAD ne soit pas aux commandes pour la Phase 2.

23. Onze autres membres déclarent approuver la proposition (Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Norvège, Pays-Bas, République slovaque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union européenne). La Norvège craint particulièrement qu'il n'y ait de nouveaux retards car elle doit planifier son budget de développement ; il s'agit d'un problème existentiel pour son IFD. L'Espagne et les États-Unis appellent l'attention sur les efforts qu'ils ont dû faire pour abandonner leur proposition initiale afin qu'un compromis puisse être trouvé. Plusieurs membres demandent instamment aux quelques membres qui ont encore des objections de rejoindre le consensus, en soulignant que le cadre n'aura de toute façon qu'un caractère temporaire et que la Phase 2 permettra de travailler plus en profondeur sur les questions qu'il reste à résoudre.

24. De plus, l'Irlande demande que soient analysés les facteurs qui ont bloqué le processus et souhaite que les OSC soient mieux associées aux futurs échanges de vues de cette nature. La Corée voudrait avoir des précisions au sujet de la finalité de la Phase 2. Enfin, les États-Unis invitent le Secrétariat à réviser les chiffres de l'APD pour les années passées du point de vue des ISP, y compris le cas où la capitalisation des IFD a été notifiée au titre de l'APD.

25. La Présidente prend note de l'absence de consensus, laquelle est regrettable car elle prive le CAD de la possibilité de démontrer qu'il est capable de prendre des décisions. Il s'agit aussi d'une question essentielle pour certains membres et leurs IFD. Elle ne partage pas le point de vue selon lequel un délai plus long est nécessaire, étant donné que des débats techniques approfondis se sont déjà tenus. Il y aurait lieu d'organiser des discussions à un niveau plus élevé et une procédure écrite sera éventuellement ouverte en septembre (mais aucun document nouveau concernant une proposition ne sera élaboré) ; une décision pourrait aussi être sollicitée à la réunion du CAD du 29 septembre.

Point 6. Fiscalité et développement

26. Le Chef de la Division des relations internationales et du développement (M. Ben Dickinson) du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE (CTP) informe le Comité au sujet des travaux sur la fiscalité et le développement, qui sont inscrits au Programme de travail et Budget du Comité des affaires fiscales (CAF) pour le biennium 2017-18. Parmi les faits récents, il indique que le CAF intègre un nombre encore plus grand de pays, le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires comptant désormais 102 membres, et que les recettes publiques obtenues grâce à l'initiative *Inspecteurs des impôts sans frontières* ont augmenté. Les liens avec le CAD demeureront indispensables, par exemple en ce qui concerne les travaux sur le financement du développement et l'actualisation des statistiques de l'APD visant la fiscalité.

27. Au cours de l'échange de vues, les délégués font savoir qu'ils sont toujours très favorables aux travaux sur ce sujet (notamment l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède, qui font état de la perspective d'un nouvel apport de fonds). Il est indiqué que les modalités de mesure des résultats des interventions des donateurs doivent être améliorées, et que la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales prévoit de travailler sur cette question. Le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement demeurera un cadre de dialogue important pour les donateurs membres du CAD, et il est proposé de travailler en petits groupes afin de dégager de nouvelles idées. En conclusion, la Présidente remercie le CTP de continuer à coopérer étroitement avec le CAD et pense que le Comité souhaitera peut-être réfléchir à la façon dont il peut améliorer son discours sur la contribution de la fiscalité au financement du développement.

Point 7. Approbation des clarifications à apporter aux Directives du CAD concernant la notification du coût des réfugiés dans les pays donateurs

28. Au cours de ces derniers mois, les membres du Groupe de travail temporaire sur les réfugiés et les migrations ont élaboré des propositions visant à clarifier la notification du coût des réfugiés dans les pays donateurs. Le projet de proposition [DCD/DAC/TWGMR(2017)2/REV2] a été communiqué au CAD le 30 juin. Au cours de la réunion du Comité, tous les membres se disent satisfaits des travaux du Secrétariat et des Coprésidents (UE et Japon), et ils soulignent que beaucoup de progrès ont été faits dans la clarification des Directives en vigueur grâce à la présente proposition.

29. Deux membres indiquent qu'ils seront en mesure d'accepter la proposition sans réserve sous sa forme actuelle car elle représente le meilleur compromis possible. Deux autres membres, qui ne disent pas expressément approuver la proposition actuelle, y

réagissent toutefois de façon positive et rappellent qu'il est important de faire preuve de circonspection et de transparence lors de la notification de l'APD.

30. Plusieurs membres expriment de l'inquiétude au sujet de certains éléments de la proposition. Le point qui est le plus souvent soulevé concerne la prise en compte ou l'exclusion des demandeurs d'asile déboutés. Onze membres contestent la réserve en vertu de laquelle les membres qui notifient les dépenses afférentes aux demandeurs d'asile déboutés feront état de ces dépenses séparément. Si la majorité des membres réaffirment leur attachement au principe de la transparence, ils font néanmoins observer (a) qu'ils ne comprennent pas pourquoi il a été choisi de soumettre ces dépenses précises à une notification détaillée et/ou (b) qu'ils ne possèdent pas les capacités statistiques nécessaires pour satisfaire à ce niveau de détail. Au sein de ce groupe, deux membres sont disposés à approuver la ventilation des dépenses, à condition que les données issues de cet exercice servent uniquement à l'analyse et ne soient pas publiées. L'un d'eux pense que le libellé de la proposition devrait être adouci par l'invitation des pays à « faire tout leur possible » pour rendre compte des dépenses en question séparément, afin de laisser aux membres le temps d'apporter à leurs capacités en matière de notification les ajustements requis.

31. À l'autre extrémité du spectre, trois membres indiquent qu'ils sont opposés à la prise en compte des dépenses afférentes aux demandeurs d'asile déboutés car elle risque de nuire à l'intégrité de la définition de l'aide. Un membre explique que la comptabilisation de ces dépenses entraînerait une augmentation de 40 % de son APD. Toutefois, par souci de compromis, ils sont disposés à appuyer la version présentée dans le document DCD/DAC/TWGMR(2017)2/REV1, où il est indiqué que les membres devraient « s'efforcer » d'exclure les dépenses relatives aux demandeurs d'asile déboutés. Quatre membres se disent favorables à une notification séparée de ces dernières dépenses, l'un d'eux soulignant qu'il est important d'approuver cette notification séparée du fait que l'APD, sous toutes ses formes, est censée avoir un caractère humanitaire manifeste et qu'il est par conséquent nécessaire d'examiner de façon particulièrement attentive le montant des dépenses et leur affectation.

32. Les membres soulèvent aussi différents points qui les préoccupent concernant la Clarification 4 (comptabilisation des frais administratifs liés au traitement des dossiers de demande d'asile, dépenses afférentes au retour volontaire des demandeurs d'asile déboutés après 12 mois, coût de la scolarisation dans l'enseignement secondaire et manque de clarté de la définition de la formation et du transport) et la Clarification 5 (méthode de calcul des dépenses relatives aux demandeurs d'asile déboutés). Un membre demande que l'adoption d'une décision soit reportée jusqu'à la Réunion à haut niveau d'octobre 2017.

33. En conclusion, la Présidente déclare qu'il est nécessaire que les membres du Groupe de travail temporaire procèdent à un échange plus approfondi. Elle énonce deux questions non encore résolues : parvenir à un compromis au sujet des demandeurs d'asile déboutés, et trouver un moyen de continuer à assumer l'effort d'analyse comparative sans avoir à isoler des catégories particulières de dépenses. Il est convenu que les membres feront connaître les contributions supplémentaires concernant la proposition d'ici au 14 juillet. Le Secrétariat et les Coprésidents poursuivront leur action de construction d'un consensus dans la perspective de la réunion du CAD du 29 septembre, en vue de préparer la Réunion à haut niveau d'octobre.

Point 8. Coefficient d'APD applicable aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

34. Le Secrétariat (Mme Clare Addison) présente les conclusions de l'examen technique du coefficient d'APD relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le coefficient d'APD actuellement appliqué aux contributions apportées au titre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est de 7 %. Celui-ci correspond aux activités du personnel civil qui sont comptabilisables dans l'APD ; les activités et les dépenses connexes qui se rapportent au personnel en uniforme sont exclues en raison des limites que présentent les rapports types des Nations Unies. En particulier, du fait de l'absence, dans la documentation budgétaire des Nations Unies, d'informations détaillées sur les activités de la police et des contingents militaires des Nations Unies, le Secrétariat ne peut déterminer de façon cohérente dans quelle mesure ces activités peuvent être prises en compte dans l'APD. Afin de répondre à ce problème, la Réunion à haut niveau du CAD de février 2016 a chargé le Secrétariat de procéder à un examen technique du coefficient d'APD. Celui-ci a effectué cet exercice en collaboration avec le Département de l'appui aux missions des Nations Unies (DAM) et recommandé d'une manière générale que le coefficient d'APD relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies soit porté à 15 %, avec application aux apports de 2016.

35. Cette recommandation et la méthodologie correspondante ont été examinées par le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement lors de sa réunion des 20 et 21 juin 2017 ; des précisions d'ordre technique ont ensuite été incorporées dans la note du Secrétariat.

36. Les membres remercient le Secrétariat pour cet examen attendu de longue date. Treize membres prennent la parole pour faire savoir de manière explicite qu'ils sont favorables au coefficient révisé qui est proposé. L'acceptation de la proposition est également encouragée car il est souligné que l'examen a apporté les informations pour lesquelles il a été prescrit, qu'il a été effectué conformément aux règles et aux mesures de sauvegarde prévues dans les Directives pour l'établissement des rapports statistiques, et qu'il a permis de dégager une bonne estimation qui reflète mieux le caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est admis qu'il est nécessaire de s'appuyer sur un argumentaire soigneusement élaboré pour faire connaître les résultats de l'examen au grand public et, en particulier, aux OSC. Le Secrétariat suggère d'organiser un événement avec les OSC, éventuellement à Londres, afin de leur rendre compte de l'examen et de la recommandation et d'en débattre avec elles, ce qui est largement approuvé par les membres.

37. S'il apprécie la rigueur de l'examen, un membre indique que le coefficient proposé est inférieur à ce qui était attendu et qu'il ne reflète pas la contribution considérable que les opérations de maintien de la paix apportent à la concrétisation de l'ODD 16. Il juge donc la proposition du Secrétariat incomplète et fait état de la nécessité d'un engagement complémentaire de la part du CAD en vue de travaux plus approfondis sur la mesure de la part des contributions aux opérations de maintien de la paix qui est comptabilisable dans l'APD. Il explique que, par conséquent, il n'est pas pour le moment en mesure d'approuver le coefficient révisé proposé, et qu'il souhaite s'assurer que la réflexion sur le sujet va se poursuivre au CAD.

38. En réponse, le Secrétariat appelle l'attention sur le fait que la proposition prévoit notamment la mise en place d'un mécanisme qui permettra d'inscrire régulièrement (tous les trois à cinq ans) la question du coefficient à l'ordre du jour des travaux du CAD. De

plus, ce processus a revitalisé la coopération entre le Secrétariat et les Nations Unies et rendu plus intense le dialogue sur l'APD, ce qui permettra d'améliorer les futurs examens.

39. Le Secrétariat fait aussi observer que la vaste question de la comptabilisation dans l'APD des activités liées à la paix et à la sécurité déborde des limites du mandat relatif à la révision du coefficient applicable aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et qu'elle sort donc en principe du cadre de la décision qui doit être prise à la présente réunion.

40. Le Secrétariat précise aussi que, si le CAD approuve la proposition, le coefficient d'APD révisé sera applicable à compter de la notification des apports de 2016. Les membres qui ont déjà finalisé les données relatives à leurs apports de 2016 doivent les envoyer aussitôt que possible au Secrétariat, qui travaillera avec eux à leur parachèvement dès que la proposition aura été approuvée. En attendant, les membres qui sont en train de comptabiliser leurs apports de 2016 doivent donc continuer sans hésiter à utiliser le coefficient de 7 %. Le Secrétariat travaillera ensuite avec eux pour apporter à leurs chiffres les ajustements requis.

41. Après la réunion, le Secrétariat s'engage dans des échanges de vues avec les parties intéressées afin de stimuler l'établissement d'un consensus, puis les membres conviennent, selon la procédure écrite, d'adopter le coefficient de 15 % et d'incorporer, dans le présent compte rendu succinct, l'énoncé suivant, proposé par un membre : « Le CAD approuve le coefficient de 15 % à titre de démarche préparatoire à un exercice de réflexion stratégique et méthodologique plus approfondi sur le rôle du CAD dans la promotion des contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui aura lieu au cours de la prochaine Réunion à haut niveau ».

Point 9. Perspectives mondiales du financement du développement

42. Le Directeur de la DCD ouvre la séance en soulignant que les Perspectives mondiales ont un rôle important à jouer en présentant l'OCDE comme une actrice essentielle du renforcement des volets les plus innovants du vaste programme d'action sur le financement du développement. Il insiste sur le fait que les Perspectives mondiales, établies sous la direction de la DCD avec le CAD comme comité principal, bénéficient d'une collaboration transversale avec la Division de l'investissement de la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF), le Programme sur la fiscalité et le développement du Centre de politique et d'administration fiscales (CTP) et le Centre de développement (DEV). Le Secrétariat (Mme Cushla Thompson) présente le document DCD/DAC(2017)21, qui rend compte des progrès accomplis à ce jour. En particulier, Mme Thompson appelle l'attention sur la finalité des Perspectives de contribuer au débat international et aux échanges de fond entre les pays membres de l'OCDE et les pays en développement, en examinant comment les politiques des premiers transparaissent dans l'aptitude des seconds à financer leur cheminement vers un développement durable. Les Perspectives serviront à enrichir la base factuelle nécessaire pour étayer la définition d'approches intégrées et globales qui permettent de porter au maximum la synergie et d'opérer des arbitrages entre les principaux axes d'intervention que recouvrent le financement du développement, notamment l'aide et l'action sortant du cadre de l'aide, la mobilisation des ressources intérieures, l'investissement privé (IDE), les apports des organismes philanthropiques et les envois de fonds des travailleurs émigrés.

43. Les membres du CAD se montrent satisfaits de l'état d'avancement des travaux concernant les Perspectives mondiales, et ils confirment que le programme de travail est conforme aux attentes exposées dans le Programme de travail et Budget (PTB). Plusieurs membres saluent les Perspectives pour la possibilité qu'elles offrent de donner plus de vigueur au discours du CAD sur le financement du développement, et de positionner le Comité comme un chef de file visionnaire de la sphère des parties prenantes du développement. Beaucoup de membres préconisent la présentation d'enseignements de l'expérience qui soient concrets, déterminés d'après la demande et orientés vers l'action, et qui visent un public clairement défini et cependant étendu. Il est souligné qu'il est important d'assurer en amont une coordination étroite avec le système des Nations Unies. Les membres jugent souhaitable d'appréhender les questions de fond à traiter suivant une approche progressive qui mette à profit les atouts essentiels du CAD et complète utilement les processus existants. La proposition de mettre en évidence deux à trois domaines d'action essentiels et d'axer l'analyse sur eux dans le rapport inaugural est accueillie avec intérêt. Parmi les thèmes qui emportent une large adhésion figurent la cohérence des politiques au service du développement durable, la viabilité de la dette, la mobilisation de ressources auprès du secteur privé et l'appui à la mobilisation des ressources intérieures. Le Centre de développement se dit favorable à ces travaux, auxquels il participera, notamment ceux qui porteront sur l'articulation stratégique entre apports des organismes philanthropiques, envois de fonds des travailleurs émigrés et aide.

44. Pour conclure, le Directeur rappelle que les Perspectives mondiales viendront compléter et non recouper les activités actuellement menées pour suivre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030 et observer les efforts de soutien qu'ils suscitent. Une réflexion sur l'approche qui régira les Perspectives est en cours avec les membres du Groupe de réflexion interinstitutions des Nations Unies sur le financement du développement, dont le président s'est réjoui de la contribution qu'apportera cet ouvrage. Il est indiqué au CAD qu'une consultation informelle est prévue en marge de la réunion du Forum politique de haut niveau qui aura lieu à New York (le 13 juillet), et les membres du CAD sont encouragés à y prendre part. Cet événement offre un cadre d'échanges indispensable sur le contenu conceptuel du Rapport, et l'occasion de faire connaître les travaux et de les positionner de manière à étayer les grands processus internationaux. Le Secrétariat fournira des précisions au sujet d'autres questions soulevées par les membres.

Point 10. Financement des différents secteurs

45. Le Secrétariat (M. Guillaume Delalande) présente le document de référence DCD/DAC(2017)23 sur le financement des différents secteurs. Les États-Unis émettent des réserves quant à la possibilité d'analyser les contributions à la mise en œuvre des ODD, en raison du caractère intégré et de la complexité de ces derniers, ainsi que de la difficulté de cerner précisément les activités qui servent un objectif donné. Ils soulignent aussi la nécessité d'aligner les travaux proposés sur les activités menées par le GT-STAT en vue d'établir la correspondance entre les codes-objet du SNPC et les ODD.

46. Au cours de la réunion, et par des commentaires écrits, les Pays-Bas encouragent le Secrétariat à se concentrer sur une analyse concrète et à axer l'exercice de mise en correspondance sur le soutien financier apporté par les donateurs bilatéraux au titre des ODD et aux bénéficiaires de l'APD seulement. Les données actuellement disponibles ne permettent pas de dresser un tableau complet du financement des différents secteurs (tous les donateurs ne fournissent pas d'informations sur le sujet et les données concernant les

apports ne sont pas toujours ventilées par secteur). Les Pays-Bas se félicitent aussi du fait que l'accent soit mis sur les résultats et non sur les ressources mises en œuvre. L'OCDE ne devrait pas jouer un rôle central dans le suivi de la mise en œuvre des ODD. Les travaux devraient plutôt privilégier des questions telles que le montant des fonds mobilisés par secteur et les sommes requises pour chaque secteur.

47. L'Allemagne accueille favorablement le cadre de recherche proposé concernant le financement des différents secteurs, qui a été établi selon l'optique des ODD. Il est indispensable d'améliorer la disponibilité des données pour pouvoir mettre en lumière et, partant, combler les déficits de financement auxquels se heurte la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les problèmes que posent ainsi les données sont aussi évoqués dans le Rapport 2017 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui affirme que « répondre à la nécessité de remédier au manque de données pour pouvoir suivre le financement du développement n'occupe peut-être pas une place assez importante dans l'ordre des priorités mondiales ». C'est pourquoi l'Allemagne salue l'approche consistant à inclure les apports autres que l'APD dans le cadre d'analyse sectorielle proposé. L'APD n'est qu'un moyen complémentaire de mise en œuvre du financement destiné au Programme 2030, et toutes les ressources disponibles doivent être mobilisées au service du développement. Toutefois, il y a deux points à noter : premièrement, il faut considérer que l'analyse sectorielle vient compléter l'analyse au niveau des pays et non s'y substituer. Deuxièmement, le caractère intégré des ODD doit être pris en compte lors de la réalisation d'une analyse sectorielle. Il sera essentiel d'exploiter les conclusions de l'étude pour mieux aligner les instruments du CAD (ex., codes du SNPC) sur le Programme 2030. Il doit être possible de dégager des statistiques du CAD un tableau synthétique des contributions apportées par les membres du Comité à la mise en œuvre du Programme 2030.

Point 11. Autres questions

48. La Présidente annonce qu'elle communiquera aux délégués sa proposition concernant l'ordre du jour de la Réunion à haut niveau d'octobre 2017. Puis elle adresse ses remerciements et fait des adieux chaleureux aux délégués de la Finlande, de la France, de l'Italie et de l'Union européenne, qui quittent leurs fonctions. Elle remercie ensuite Mme Talita Yamashiro Fordelone d'avoir collaboré au cours de ces derniers mois aux travaux relatifs à la réforme du CAD.

49. Le délégué de la Suisse intervient pour informer le Comité au sujet du Dialogue Arabe-CAD, qui a tenu cette année une réunion à Berne. La prochaine réunion du Dialogue aura lieu au siège du Fonds arabe pour le développement économique et social, à Koweït, en janvier 2018. La Suisse travaille avec le Groupe de coordination arabe à l'élaboration d'une communication sur l'engagement dans l'action concernant l'eau qui sera présentée à la réunion de Koweït. Il invite d'autres membres du CAD à apporter leur concours pour affiner encore ce document.